

Courrier de l'Éducation Nationale - N° spécial

## **Les orientations pour la formation des instituteurs et institutrices**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

copyright: Ministère de l'Éducation nationale et  
de la Formation professionnelle, octobre 2005

rédaction: MENFP, 29, rue Aldringen, L-2926 LUXEMBOURG  
tél.: 478-5114  
e-mail: cen@men.lu

<http://www.men.lu>

1. Les paramètres du profil de l'instituteur/institutrice . . . . .	5
1.1 Les missions de l'instituteur/institutrice . . . . .	5
1.2 Les contextes scolaire et socio-culturel . . . . .	6
1.3. Les ambitions pédagogiques . . . . .	7
2. Le profil de l'instituteur/institutrice . . . . .	8
3. Les destinataires et l'utilisation du profil de l'instituteur/institutrice . . . . .	11

## **Les orientations pour la formation des instituteurs et institutrices**

Le présent document a été élaboré par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle pour servir de référent dans le cadre de la mise en oeuvre d'une nouvelle formation des instituteurs et institutrices à l'Université du Luxembourg. Il n'a pas la prétention d'être exhaustif. Son objet est de poser quelques caractéristiques clés du système scolaire luxembourgeois et d'en déduire le profil du futur instituteur.

## **1. Les paramètres du profil de l'instituteur/institutrice**

Le profil de l'instituteur/institutrice développé au chapitre 2 met l'accent sur les compétences jugées prioritaires qui sont cohérentes avec le rôle généralement confié à l'instituteur/l'institutrice, avec les contextes scolaire et socio-culturel propres au Luxembourg ainsi qu'avec les axes de réforme projetés pour l'École publique luxembourgeoise.

### **1.1 Les missions de l'instituteur/institutrice**

L'instituteur/institutrice assure l'instruction et l'éducation des élèves qui lui sont confiés dans le respect et des besoins individuels des élèves et des missions de l'École. Il/Elle est responsable de la coordination des apprentissages individuels et collectifs, ceci dans le cadre des lignes directrices, des contextes de son établissement scolaire et des ambitions de l'École luxembourgeoise. Il/Elle garantit l'éducation de ses élèves dans un esprit de citoyenneté et de civilité. Il/Elle enseigne les matières inscrites au programme en vue d'atteindre les objectifs fixés.

L'instituteur/institutrice aide et suit l'élève dans son travail personnel. Il/Elle procède à l'évaluation des compétences de l'élève dans une optique formative et dans une optique certificative. Il/Elle conseille l'élève et ses parents dans leurs choix notamment aux différents moments de passage et de promotion.

L'instituteur/institutrice identifie auprès de l'élève d'éventuels besoins spécifiques et réagit en prenant les mesures adéquates.

L'instituteur/institutrice veille à ce que la dignité et la sécurité de ses élèves soient toujours respectées.

Dans un esprit de partenariat, l'instituteur/institutrice implique les parents et promeut la lisibilité du système éducatif: Il/Elle écoute et informe régulièrement les parents et l'élève de manière appropriée sur la progression de l'élève et sur son attitude au travail.

L'instituteur/institutrice collabore au sein de l'équipe pédagogique de son école en vue d'assurer la qualité de l'enseignement. Il/Elle contribue à l'organisation et à la gestion de son école. Il/Elle intervient dans la réalisation de projets d'innovation pédagogique et, le cas échéant, de projets de recherche.

L'instituteur/institutrice contribue à la formation des instituteurs stagiaires.

En vue d'assurer son développement et son perfectionnement, l'instituteur/institutrice participe, dans l'exercice de sa profession, à des activités de formation continue.

## **1.2 Les contextes scolaire et socio-culturel**

En dehors de l'évolution générale de la société et de l'enseignement, l'École luxembourgeoise doit faire face aux spécificités suivantes:

- \* Le Luxembourg se situe à l'intersection de deux cultures dont il a hérité.
- \* La société luxembourgeoise et par conséquent la population des élèves qui fréquentent nos écoles sont particulièrement diversifiées. Le taux des élèves immigrés atteint en moyenne les 40 %.
- \* L'École publique luxembourgeoise s'est obligée à assurer la scolarisation de tous les enfants et à contribuer au maintien de la cohésion sociale. Ainsi, les classes scolaires sont très hétérogènes.
- \* Le Luxembourg possède trois langues officielles et la société luxembourgeoise constitue une polyglossie.
- \* L'École publique luxembourgeoise a pour mission de permettre à chaque élève l'accès au plurilinguisme. Ceci a pour conséquences l'apprentissage précoce de plusieurs langues étrangères et l'alphabétisation dans une langue non maternelle.

\* L'éclatement de la cellule familiale et la fragilisation des structures familiales engendrent un renforcement de la mission éducative de l'École ce qui l'oblige à élargir son offre en services périscolaires.

\* Contrairement à la réalité scolaire dans d'autres pays, l'action pédagogique de l'instituteur/institutrice couvre au Luxembourg l'empan temporel des douze premières années de la scolarité (éducation préscolaire, enseignement primaire, enseignement spécial, éducation différenciée, enseignement préparatoire).

### **1.3. Les ambitions pédagogiques**

La formation de l'instituteur/institutrice doit tenir compte des axes de réforme de l'École tels que arrêtés sur le plan politique. L'action du Gouvernement met l'accent sur les points suivants:

\* placer l'enfant au coeur de l'action pédagogique ;

\* individualiser l'enseignement et diversifier les parcours de formation ;

\* favoriser la scolarisation des enfants à besoins spécifiques dans l'école régulière ;

\* introduire des cycles d'apprentissage;

\* définir des socles de compétences et introduire une pédagogie basée sur la notion de socles de compétences;

\* recourir à des méthodes actives, au travail par situations-problèmes et par problèmes ouverts;

\* éduquer à la citoyenneté;

\* favoriser l'évaluation formative;

\* accentuer le partenariat avec le milieu éducatif familial;

\* introduire l'autonomie des écoles;

\* développer le travail en équipe pédagogique.

Comme les enseignants sont les acteurs principaux de toute réforme capable d'améliorer les conditions d'apprentissage à l'école, il convient de promouvoir la professionnalisation des instituteurs/institutrices. « Si les enseignants deviennent de véritables professionnels, orientés vers la résolution de problèmes, autonomes dans la transposition didactique et le choix des stratégies, capables de travailler en synergie dans le cadre d'établissements et d'équipes pédagogiques, organisés pour gérer leur formation continue, c'est la professionnalisation. » (Perrenoud, 1994)

## 2. Le profil de l'instituteur/institutrice

Le profil professionnel qui suit renseigne sur les compétences que le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en tant qu'employeur attend de ses instituteurs/institutrices.

Le savoir des instituteurs/institutrices ne peut être ni exclusivement pratique ni exclusivement théorique. Malgré la valeur de l'expérience, celle-ci ne suffit pas pour acquérir tous les savoirs pour enseigner. Le savoir théorique nourrit et oriente l'action, il permet de lire la réalité et d'y faire face. Le savoir pratique et le savoir théorique doivent donc être en interaction bénéfique pour que le futur enseignant adhère aussi bien à la profession qu'au métier d'instituteur/institutrice. De plus, on ne devient instituteur/institutrice qu'en adoptant certaines attitudes indispensables. Voilà pourquoi les éléments de profil qui suivent relèvent des domaines de la théorie, de la pratique et de l'éthique professionnelle.

Dans le profil qui suit, on distingue dix axes. Signalons que l'ordre dans lequel les axes sont mentionnés n'indique aucune pondération relative au regard de chacune des compétences professionnelles.

**L'école en tant qu'institution:** L'instituteur/institutrice connaît les droits de l'enfant. Il/Elle connaît le système, la législation et les institutions scolaires. Il/Elle connaît la structure administrative, le statut du fonctionnaire et les institutions civiles.

**Le partenariat:** L'instituteur/institutrice connaît les droits et responsabilités des partenaires scolaires. Il/Elle coopère avec les parents et les différents partenaires sociaux. Il/Elle se concerta avec les parents et les implique dans le projet de formation de l'enfant.

**Le contexte socio-culturel:** L'instituteur/institutrice connaît le contexte socio-culturel de l'École luxembourgeoise et il/elle est sensible à l'aspect multiculturel. Il/Elle connaît la population scolaire. Il/Elle analyse l'environnement social, économique et culturel de son

école et identifie les partenaires. Il/Elle interprète des objets de savoirs et de culture de manière critique et responsable.

**Les fondements théoriques:** L'instituteur/institutrice possède de larges connaissances en pédagogie et en orthopédagogie. En philosophie, en psychologie et en sociologie, il/elle connaît les éléments qui sont en relation avec sa profession. Il/Elle possède des connaissances approfondies en didactique générale et en méthodologie.

**L'acte d'enseigner:** L'instituteur/institutrice organise et anime des situations d'apprentissage en fonction des élèves concernés et des compétences visées par les curricula. Il/Elle suscite auprès des élèves le désir d'apprendre. Il/Elle maîtrise les méthodes d'enseignement. Il/Elle sait conduire une classe. Il/Elle sait définir un objectif et l'opérationnaliser. Il/Elle sait structurer une leçon. Il/Elle organise l'espace scolaire et gère le temps scolaire. Il/Elle se sert de toutes sortes de médias et d'outils didactiques.

L'instituteur/institutrice gère la progression des apprentissages et tient compte de la diversité de la classe. Il/Elle évalue la progression des apprentissages. Il/Elle conçoit des dispositifs de différenciation. Il/Elle maîtrise les méthodes d'évaluation des points de vue observation, certification et orientation. Il/Elle identifie auprès de l'élève d'éventuels besoins spécifiques et réagit en prenant les mesures adéquates.

**Les disciplines:** L'instituteur/institutrice connaît les curricula. Il/Elle maîtrise toutes les branches à enseigner. Il/Elle maîtrise les didactiques disciplinaires.

**La communication:** L'instituteur/institutrice sait communiquer et sait conduire un entretien. Il/Elle dispose d'une excellente maîtrise - à l'oral et à l'écrit - des langues d'enseignement.

**Les technologies de l'information et de la communication:** L'instituteur/institutrice a accès à l'information et se sert de

méthodes de recherche. Il/Elle se sert de différentes sortes de médias, notamment des technologies nouvelles.

**L'éthique professionnelle:** L'instituteur/institutrice affronte les devoirs et les dilemmes éthiques de la profession. Il/Elle sait analyser et synthétiser; il/elle sait structurer. L'instituteur/institutrice fait preuve d'une éthique professionnelle et il/elle adopte des attitudes et comportements adéquats. Il/Elle adhère aux droits de l'enfant. Il/Elle est sensible aux besoins des enfants et respecte la dignité et le travail des élèves. Il/Elle favorise la socialisation des élèves. Il/Elle est attentif(ve) à la dimension du genre. Il/Elle est attentif(ve) à la dimension interculturelle. Il/Elle implique les élèves dans leurs apprentissages. Il/Elle assume son rôle de pédagogue en faisant preuve de soin, de rigueur, de politesse, d'imagination et d'application.

**L'identité professionnelle:** L'instituteur/institutrice fait preuve d'une attitude réflexive et auto-régulative quant à son action. L'instituteur/institutrice est ouvert(e) à l'innovation et à la recherche. Il/Elle s'engage dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel et gère sa propre formation continue. Il/Elle est capable de travailler en autonomie. Il/Elle travaille en équipe. Il/Elle se situe par rapport aux directives officielles. Il/Elle participe à la gestion de l'école, gère les ressources de l'école et sait élaborer un projet.

Dans les grandes lignes, ce profil peut être valable pour tout/e instituteur/institutrice indépendamment de l'école dans laquelle il/elle enseigne. Néanmoins, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle souhaite maintenir une certaine spécificité, documentée moyennant l'établissement de portfolios distincts, entre la fonction d'instituteur/institutrice de l'Éducation préscolaire et la fonction d'instituteur/institutrice de l'Enseignement primaire.

### **3. Les destinataires et l'utilisation du profil de l'instituteur/institutrice**

Le présent document se prête à plusieurs lectures:

- Celles et ceux qui souhaitent devenir instituteur/institutrice au Luxembourg et développer leurs compétences professionnelles y trouvent un guide qui leur permettra de planifier leur formation. Dès leur entrée en formation, les futurs instituteurs/institutrices sont invités à constituer un portfolio. Ce portfolio réunit les pièces certifiant la participation à des modules de formation et met en relation ces éléments de formation avec les compétences énoncées au profil esquissé ci-dessus. Le portfolio devrait refléter les spécialisations du futur enseignant et lui sert de pièce à l'appui au moment où il brigue l'accès à une des fonctions d'instituteur/institutrice. Le profil saura également guider les instituteurs/institutrices dans leur formation continue. Le portfolio peut également contenir d'autres éléments biographiques.
- Par le biais du profil, les instituteurs/institutrices en service peuvent gérer leur perfectionnement voire leur spécialisation. Ainsi, le portfolio pourra être complété pendant toute la vie professionnelle.

Pour ce qui est de la formation initiale des instituteurs/institutrices offerte au Luxembourg, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle souhaite en particulier

- qu'elle vise d'abord la formation d'instituteurs/institutrices généralistes ; qu'elle ne néglige ni les arts ni les sports;
- qu'elle initie les futurs instituteurs/institutrices au travail scientifique;
- qu'elle se situe dans le contexte plurilingue du Luxembourg en traitant des problématiques de l'alphabétisation en langue étrangère et de l'apprentissage précoce de langues supplémentaires;

- que l'offre en formations soit attrayante aussi bien pour les femmes que pour les hommes;
- que l'allemand et le français soient utilisés à parts égales comme langues d'enseignement;
- qu'elle comprenne aussi bien un stage à l'étranger qu'un stage dans une structure socio-éducative autre que l'école;
- qu'elle garantisse la formation et l'implication des patrons de stage;
- qu'un conseil d'accompagnement comprenant des représentants de l'Université du Luxembourg et du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle soit mis en place pour assurer le suivi de la formation.

A la fin de la formation initiale, l'étudiant/étudiante doit avoir acquis les compétences décrites dans le présent profil de manière à ce qu'il/elle puisse agir en professionnel autonome.





